AVIS

Demande d'abattage

Parcelle N°211 – ch. du Mont Blanc 6

Abattage d'un sapin blanc

Propriétaire : Monsieur Renzo TACCHI

Du 3 novembre au 3 décembre 2026

Remarque ou opposition à formuler au guichet du Greffe

Cote :	32.01				
Conservation	0	1	2	3	4
16 OCT. 2026					
Va à					CP

D. Mathys

Commune de Trélex

Place de la Tour 6
tél 022 369 92 93
info@trelex.ch

DEMANDE DE DÉROGATION À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORÉ

Selon l'art. 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

Propriétaire/s (nom/s et prénom/s) : TACCHI RENZO

Rue, NPA Localité : CHEMIN DU MONT-BLANC N 6 1270 TRELEX

Parcelle n° : 211

Tél. : 0792373617 Courriel : tomi2000@yahoo.com

Objet/s concerné/s
Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande

*N° sur plan	Nb	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
		ABETE BIANCO	1,80	12	43	SEC 5-6.111

☐ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal
La requête doit être adressée par écrit à la commune de Trélex qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

Demande
■ Abattage ☐ Elagage hors entretien courant

Motifs
■ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés : UN FLUSSO DI RESINA ESCE DAL TRONCO
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole
☐ Ombrage excessif (art. 61 du Code rural et foncier)
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique – art. 72d RLATC)
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans FAO) CAMAC n° _____
La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande
L'ALBERO ABETE BIANCO A CAUSA DELLE ALTE TEMPERATURE SI È SECCATO NELL'ESTATE 2026. SECONDO M. FLORIAN DELLA CO. M. RUCHAT L'ALBERO DEVE ESSERE ABBATUTO.

Plantations compensatoires

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
***N° sur plan**	**Nb**	**Essence**	**Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol**	**Hauteur (m)**
DOPO L'		ABETE BIANCO / PINO BIANCO	1.80	12
		NON CI SARÀ UN ALTRO ALBERO		
		PIANTATO.		

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.

En cas d'autorisation municipale, le soussigné s'engage à prendre toutes les mesures utiles afin que ces travaux ne provoquent pas de dégâts aux propriétés voisines.

Les branches et troncs seront éliminés par l'entreprise chargée de l'abattage, par les filières officielles et non par la déchèterie intercommunale. La destruction par un feu en plein air est interdite.

TRELEX 13-10-2026 — Lieu et date

Signature/s du/des propriétaire/s de la parcelle

Réservé à l'Administration

Décision n° /_____

☐ **Demande acceptée**

- ☐ Avec plantations compensatoires
- ☐ Sans plantations compensatoires

Affichage 30 jours aux piliers publics du 3 novembre **au** 3 décembre 2026

☐ **Demande refusée**

Motif du refus : _____

Annexes: plan/s de situation + photographie/s

DENIS MATHYS
GARDE FORESTIER
Chemin du Ru 22
1041 Bottens
dm@dmathys.ch

GROUPEMENT FORESTIER LA COLLINE

Rapport d'abattage ou d'élagage pour dérogation à la conservation du patrimoine arboré

N° de rapport : RAE-1038
Date de la visite : 19/10/2026

Propriétaire

Parcelle : 211
Tacchi Renzo
Chemin du Mont Blanc 6
1270 Trélex

Commune

Commune de Trélex
Administration communale

Place de la Tour 6
1270 Trélex

Garde Forestier

Denis Mathys – dm@dmathys.ch – 079 622 55 76

Concernant une demande d'abattage pour :

sapin blanc
Circonférence à 1m du sol : 180 cm
Diamètre de la couronne au sol : .
Hauteur : 12 m

Valeur paysagère

Grande valeur

Valeur biologique

Valeur moyenne

Etat sanitaire

Arbre dépérissant, malade, sec

Proposition

Autoriser l'abattage

Compensation

Replantation (remarques ci-dessous)

Notes et observations

Plantation compensatoire exigée par un arbre fruitier mi-tige ou une autre essence faisant partie de la liste du règlement du patrimoine arboré

Photo(s) à télécharger





